

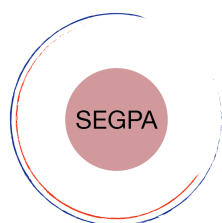
<https://sbssa.ac-normandie.fr/?BO-no3-du-21-janvier-2016-Contenu-du-livret-scolaire-de-l-ecole-elementaire-et>



SBSSA
Sciences Biologiques et Sciences
Sociales Appliquées



BO n°3 du 21 janvier 2016 : Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège



- SEGPA - Ressources nationales -

Date de mise en ligne : dimanche 24 janvier 2016

Copyright © Sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits

réservés

Article 1 - Conformément à l'article D. 311-7 du code de l'éducation, le livret scolaire prévu à l'article D. 311-6 du code de l'éducation regroupe :

- pour chaque cycle de la scolarité obligatoire, l'ensemble des bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève dont le contenu est précisé en annexe du présent arrêté ;**
 - les bilans de fin des cycles 2, 3 et 4, prévus à l'article 5 du présent arrêté ;
 - les attestations mentionnées à l'article 7 du présent arrêté.